

Saint-Brieuc, le 22 novembre 2020

**Le groupe de la minorité**

**Du Conseil Municipal**

**A**

**M. Hervé Guihard**

**Maire**

**Objet** : Questions écrites

**Référence** : Règlement intérieur du Conseil Municipal – Article 8-2

Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous soumettre des questions que nous posent nos concitoyens et que nous partageons au sein du groupe de la minorité. Vous avez été élu il y a près de cinq mois pour gérer notre ville. La période est particulièrement difficile. Nous le reconnaissons. Nous avons été attentifs à votre gestion des situations générées par la crise sanitaire : épidémie dans un EHPAD, fragilisation extrême du commerce, soutien à la vie associative, maintien des marchés dans des conditions acceptables par les autorités. Des formes de démocratie participative (Facebook live, conseillers de proximité...) ont été instituées, sans qu'il soit possible de comprendre la place et le rôle de ces espaces démocratiques dans l'élaboration de vos décisions.

Notre groupe, membre à part entière du Conseil Municipal, acteur d'une démocratie représentative consubstantielle de notre République, fort de sa diversité, de ses domaines d'expertise et de ses compétences, animé comme vous du souci de l'intérêt général, entend prendre toute sa part au développement de notre Cité et à son rayonnement.

Il importe donc que vous nous précisiez la politique que vous voulez mettre en œuvre et la façon dont vous entendez nous y associer. En ce qui concerne la Commission permanente, il conviendrait que vous acceptiez de l'élargir et acceptiez la possibilité de véritables débats. Des exposés rapides et succincts et les quelques questions tolérées ne permettent pas d'avoir une parfaite connaissance des enjeux. C'est un conseil municipal tronqué qui décide, engage la collectivité durablement, sans parfaite connaissance de la profondeur des délibérations.

En second lieu, nous sommes en attente des projets structurants que vous souhaitez engager. La communication est nécessaire, l'exercice ne compense toutefois pas l'absence de vision à ce stade du mandat. Des projets engagés sous la précédente mandature et approuvés par l'ensemble du conseil municipal se poursuivent, d'autres sont définitivement enterrés sans que nous soyons informés au préalable. Nous sommes donc tenus dans l'ignorance des motivations et des conséquences de vos décisions que nous découvrons

dans la presse quotidienne. Nous avons l'impression que ces choix ne sont pas vraiment arbitrés dans l'intérêt des briochins et nous ne sommes pas seuls à le constater.

Le débat doit se tenir également en conseil municipal, en tenant compte des sensibilités et des compétences de chacun. Le sujet des enseignes Lidl est à cet égard emblématique car il porte les valeurs du service à la population et l'attention aux quartiers dans lesquelles vivent celles et ceux qui ne disposent pas toujours des ressources pour se déplacer. Il aura fallu suivre les déclarations dans la presse pour apprendre que vous ne vouliez pas mettre cette question essentielle à l'ordre du jour du conseil municipal et par la même empêcher tous débats et votes !

Quelle sorte de vie publique est celle où la communication remplace le débat ? Il est permis de se demander si pour vous la communication personnelle passe avant le débat. Ce n'est pas en tout cas notre conception de la démocratie ! La bonne décision dans un environnement complexe ne peut naître en effet que d'une discussion argumentée sur une opinion, un problème, un phénomène ou un fait.

Enfin, nous sommes demandeurs d'un organigramme des services qui précise les rattachements fonctionnels et hiérarchiques des services et des agents de ces services. L'organisation actuelle de la municipalité nécessite d'y voir clair dans les ressources humaines rattachées aux projets et aux délégations. Notre attention porte sur la capacité à agir des adjoints et conseillers délégués, indépendamment de leurs qualités et volontés propres.

Si nous vous faisons cette déclaration, c'est avec le souci constant de construire avec l'ensemble des élus du conseil municipal, durant les cinq années et demi à venir, notre ville de demain, dans le seul intérêt de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques. Le processus de concertation tant annoncé est toujours dans les limbes, à moins que votre conception de la concertation ne se limite à l'entre-soi, c'est-à-dire à une partie réduite du Conseil municipal.

Le règlement intérieur prévoit le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Nous vous interrogeons donc dans le présent courrier dans le délai prévu. Nous vous remercions d'accorder à cette lettre toute l'attention qu'elle mérite au regard du caractère positif et volontariste de notre démarche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe de la minorité

Richard ROUXEL